



1. PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.

A. LE ZONAGE: ZONES ET SECTEURS

- UA** Désignation de zone
- UAa** Désignation de secteur de zone
- Zone variable pour le stationnement de la voirie locale
- Élément paysager remarquable à caractère naturel
- Patrimoine Inondable
- Zone d'implantation obligatoire des constructions

UA: zone urbaine – centre ancien  
 UAa: zone urbaine – extension (UB1) et UA Les Pâtes (UB2)  
 UC: zone urbaine – extension du centre ancien  
 UE: zone urbaine – centre de diffusion et ses équipements  
 1AU: zone à urbaniser – extension à court-moyen terme de l'urbanisation à vocation dominante d'habitat  
 2AU: zone à urbaniser – extension à long terme à vocation dominante d'habitat  
 NC: zone agricole  
 A: zone agricole

N: zone naturelle à protéger  
 Secteur correspondant à des constructions anciennes isolées  
 Secteur situé en périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable  
 NI: site d'une activité de camping  
 LES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

ER1: 1.050m<sup>2</sup>  
 bénéficiaire: commune de Montmedy  
 objet: création d'espaces verts  
 ER2: 181.654m<sup>2</sup>  
 bénéficiaire: Conseil Général  
 objet: aménagement du centre ville

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

|   |            |                      |
|---|------------|----------------------|
| 3 |            |                      |
| 1 | 4.2 ZONAGE | N                    |
| 2 |            | ECHELLE : 1/20000ème |

Vu pour être annexé à notre délibération du  
 Le Maire.



**Commune de MONTMEDY**